



REUNION DU COMITE SYNDICAL PROCES VERBAL DU 6 DECEMBRE 2006

Date de convocation : 29 novembre 2006

Etaient présents :

M.	Yves	ARNOUX	Titulaire	Sougé
M.	Daniel	BARRIAU	Suppléant	Saint-Genou
M.	Michel	BLONDEAU	Pdt du Pays – Conseiller Général	Déols - Châteauroux Est
M.	Edouard	des PLACES	Titulaire	Vineuil
M.	Patrick	DOUELLE	Suppléant	Diors
M.	Rémy	FAGUET	Titulaire	Buzançais
Mme	Marie-Edith	FESNEAU	Suppléante	Coings
Mme	Anita	GROS	Titulaire	Montierchaume
M.	Alain	LAVAUD	Titulaire	Niherne
M.	Daniel	LEPAGE	Titulaire	Méobecq
M.	Serge	MARTINIÈRE	Titulaire	Arthon
M.	Norbert	PAGANELLI	Titulaire	Le Poinçonnet
M.	Raoul	PERRIN	Titulaire	Neuillay-les-Bois
M.	Jean-Paul	RIBOTON	Suppléant	Chézelles
M.	Gérard	SALMON	Titulaire	Argy
M.	Claude	SAUVAGET	Titulaire	la Chapelle Orthemale
M.	William	STEVANIN	Titulaire	Etrechet
M.	Jean-Paul	THIBAULT	Titulaire	Villedieu-sur-Indre
M.	Jean-Luc	WILMOT	Titulaire	Saint-Lactencin

Assistaient également :

Melle	Elise	CHEVALIER	Pays Castelroussin	
Mme	Stéphanie	DELARBRE	Pays Castelroussin	
Melle	Valérie	DEVINEAU	Pays Castelroussin	
M.	Pierre	DUGUET	Pays Castelroussin	
Mme	Marie	GUENIER	Conseil de développement	Union Départementale des Associations Familiales
Mme	M-Thérèse	GUILLEMONT	Conseil de développement	
M.	Fanch	LE DANTEC	Pays Castelroussin	
M.	Alain	NEVIÈRE	Conseil de développement	Conseil Général de l'Indre
M.	Yves	PIOT	Conseil de développement	Comité Départemental Olympique et
M.	André	PLAT	Conseil de développement	Délégué à la prévention routière

Etaient excusés et/ou représentés :

Mme	Thérèse	BLANCHARD	Titulaire	Chézelles
M.	Michel	BRUN	Conseiller Général	Levroux
M.	Henri	CHARLEMAGNE	Invité	Maire d'Arthon
M.	Luc	DELLA-VALLE	Titulaire	Déols
M.	Jean	ELDIN	Conseil de développement	Indre Nature
Mme	Astrid	GAIGNAULT	Titulaire	Diors
M.	Gilbert	GAULUÉ	Titulaire	Saint-Genou
M.	Daniel	LAVAUD	Invité	Maire de Chézelles
M.	Jean-Pierre	MARCILLAC	Titulaire	Coings
M.	Jean-François	MAYET	Conseiller Général	Châteauroux Centre
Mme	Sophie	MONESTIER	Suppléante	Châteauroux
M.	Christian	MOUCHEBOEUF	Suppléant	Sassierges-Saint-Germain
Mme	Aurélie	OLLIVIER	Titulaire	Châteauroux
M.	Didier	PINAULT	Titulaire	Sassierges-Saint-Germain
M.	Louis	PINTON	Invité	Président Conseil Général de l'Indre

Etaient absents :

M.	Jean-Claude	BALLON	Titulaire	Mâron
M.	Didier	BARACHET	Titulaire	Ardentes
M.	Godefroy	BILLOT	Suppléant	Villers-les-Ormes
M.	Régis	BLANCHET	Conseiller Général	Buzançais
M.	David	BORDET	Titulaire	Villers-les-Ormes
M.	Jacques	BREUILLAUD	Titulaire	Jeu-les-Bois
M.	Roger	CLAIREMBAULT	Suppléant	Mâron
Mme	Thérèse	DELRIEU	Conseillère Générale	Châteauroux Sud
M.	Pierre	DESSEIGNE	Conseiller Général	Ardentes
M.	Michel	DURANDEAU	Conseiller Général	Châteauroux Ouest
M.	Jean	GUIGNEDOUX	Suppléant	Vendœuvres
M.	François	JOLIVET	Titulaire	Saint-Maur
M.	Jean-Michel	LAVAUD	Suppléant	Luant
M.	Maurice	LESSAULT	Suppléant	Ardentes
M.	Bernard	OLLIER	Titulaire	Luant
M.	Michel	RIAN	Suppléant	Saint-Maur
M.	Christophe	VANDAELE	Titulaire	Vendœuvres
M.	Pierre	VERRET	Suppléant	Jeu-les-Bois

• Membres en exercice :	35	
• Membres présents au total :	19	(18 délégués, 1 conseiller général)
• Membres ayant pris part aux votes :	19	(18 délégués, 1 conseiller général)
• Suffrages exprimés :	19	(19 votants et 0 pouvoir)

Le comité syndical du Pays Castelroussin a été convoqué en séance ordinaire le 29 novembre 2006.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du procès verbal du comité syndical du 25 septembre 2006,
- débat d'orientation budgétaire,
- ouverture d'une ligne de trésorerie,
- définition d'une méthode et choix d'une thématique pour l'appel à projet LEADER 2007-2013,
- contrat restauration de la rivière Indre,
- décision modificative du budget prévisionnel 2006,
- remplacement du chargé de mission OPAH,
- questions diverses.

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est donc réuni le six décembre deux mille six, sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

La séance est ouverte à 18H10.

Monsieur BLONDEAU remercie l'ensemble des personnes présentes d'assister à ce comité syndical.

Point n°1 : approbation du procès verbal du comité syndical du 25 septembre 2006

Le comité syndical s'est réuni le 25 septembre 2006 sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès verbal du comité syndical du 25 septembre 2006.

(Délibération CS 06-12-01)

Point n°2 : débat d'orientation budgétaire

Tableau récapitulatif du débat d'orientation budgétaire 2007

DEPENSES		RECETTES	
<u>Section 1 : FONCTIONNEMENT GENERAL</u>			
- Charges de gestion courante	38 433.49 €	- Conseil régional	54 800 €
- Charges financières		- Conseil général	13 340 €
- Charges de personnel (1 secrétaire comptable ; ½ chargé de missions)	98 953 €	- Cotisations communes	71 846.49 €
Tourisme communication ; 1 agent de développement) + Indemnités Pdt – Percepteur		- Autres (A3P)	5 400 €
- Subvention associations	8 000 €		
TOTAL	145 386.49 €	TOTAL	145 386.49 €
<u>Section 2 : FONCTIONNEMENT DISPOSITIF EMPLOI JEUNE</u>			
- Charges du personnel et services extérieurs	2 627.63 €	- Etat	1 327.05 €
		- Conseil général	167.18 €
		- Subvention CCVIB	1 133.40 €
TOTAL	2 627.63 €	TOTAL	2 627.63 €
<u>Section 3 : FONCTIONNEMENT COMMUNICATIONS ETUDES</u>			
- 2 lettres de Pays (frais de distribution)	2 500 €	- Cotisation communes	17 350 €
- Etude hydroécologique	50 000 €	- Agence de l'eau	25 000 €
- Etude identité du Pays	22 500 €	- Région	33 000 €
- Foires et expositions	350 €		
TOTAL	75 350 €	TOTAL	75 350 €
<u>Section 4 : FONCTIONNEMENT ORAC</u>			
- Charges de personnel + frais d'animation	37 722 €	- Cotisation communes	22 722 €
- subvention aux artisans commerçants et opérations collectives + chambres consulaires	353 700 €	- FSE	} 368 700 €
		- Etat	
		- FEDER	
		- autres partenaires	
TOTAL	391 422 €	TOTAL	391 422 €
<u>Section 5 : FONCTIONNEMENT OPAH</u>			
- ½ chargé de missions OPAH + frais d'animation	19 370 €	- Etat	9 685 €
- Subvention aux propriétaires pour rénovation de façades	100 000 €	- Cotisations communes	9 685 €
		- Subvention déléguée de la région (fonds façade)	100 000 €
TOTAL	119 370 €	TOTAL	119 370 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
- Emprunt	2 768.43 €	- Cotisations communes	7 362.01 €
- Site Internet	6 000 €	- FCTVA	6 206.42 €
- Achats	1 500 €		
- Concessions et droits simil brevets	3 300 €		
TOTAL	13 568.43 €	TOTAL	13 568.43 €
TOTAL DEPENSES	747 724.55 €	TOTAL RECETTES	747 724.55 €

Les propositions d'action pour l'année 2007

- Une étude hydro écologique sur la rivière Indre afin de mettre en place un contrat restauration entretien en partenariat avec l'agence de l'eau. Le coût de l'étude est estimé à 50 000 € dont 80% seront subventionnés, soit 10 000 € à la charge du Pays ;
- Une étude sur l'identité du Pays afin de déterminer les priorités touristiques du territoire. Cette étude est estimée à 22 500 € dont 80% seront subventionnés, soit 4 500 € à la charge du Pays ;
- Une étude sur les ressources humaines du Pays destinée à préciser les besoins des entreprises et le profil des demandeurs d'emplois et les rendre compatibles par le biais de formations qualifiantes. Cette étude est estimée à 22 500 € dont 80% seront subventionnés, soit 4 500 € à la charge du Pays .

Le bureau du comité syndical a proposé que les membres du conseil de développement choisissent l'étude la plus prioritaire parmi les études : identité du Pays ou ressources humaines. Ils ont retenu l'étude sur l'identité du Pays.

Monsieur THIBAUT confirme que les trois études sont intéressantes mais estime que la plus importante est celle qui concerne la rivière Indre.

Monsieur NEVIERE précise qu'en ce qui concerne l'étude sur l'identité du Pays, cela ne se limite pas au tourisme. Elle cible par exemple les chefs d'entreprise et donc l'aspect économique du territoire.

Monsieur LAVAUD, maire de Niherne, dit qu'il serait peut-être nécessaire de se rapprocher des services de Monsieur le Député HUGON, qui souhaite travailler sur l'identité du territoire.

Monsieur BLONDEAU demande donc à l'assemblée de choisir 2 études.

L'assemblée délibérante retient l'étude hydro écologique sur la rivière Indre et l'étude sur l'identité du Pays. Le conseil de développement accompagnera la démarche concernant l'étude sur l'identité du Pays.

- Une subvention est versée chaque année à l'association Feder'aide pour le volet insertion soit 8 000 €, cette subvention est conditionnée à un élargissement de l'action de l'association sur l'ensemble du territoire du Pays. Un engagement écrit sera demandé pour que l'association visite l'ensemble des communes du Pays. Au jour d'aujourd'hui, voici les derniers chiffres de l'association :
112 salariés pour 20 600 heures, localisés sur 11 communes du Pays
217 clients localisés sur 14 communes.

Monsieur LE DANTEC précise qu'il a rencontré Madame PIPEREAU. Cette dernière ira dans chaque commune du Pays pour expliquer le rôle de l'association qui

contrairement à d'autres associations peut travailler avec les collectivités. Le Pays œuvre dans l'insertion par ce biais.

Monsieur STEVANIN ajoute que l'association Aide aux personnes emploie beaucoup de femmes seules avec un ou plusieurs enfants. L'association permet aux personnes employées d'accéder à des formations qualifiantes.

Monsieur LE DANTEC dit que l'association Feder'aide a pour principe d'embaucher en priorité les demandeurs d'emploi de la commune où elle intervient.

Monsieur BLONDEAU félicite Madame PIPEREAU qui accompagne vraiment les personnes durant leur insertion et remarque la qualité du travail rendu. Il demande à ce que les efforts soient poursuivis. Il précise que sur certaines communes Famille Rurale assure déjà un excellent service dans ce domaine. Par conséquent Fédér'aide n'a pas besoin d'intervenir sur ces communes.

Monsieur STEVANIN estime que le coût de la main d'œuvre fournie est très attractif.

Il reste par ailleurs une incertitude sur le solde de l'année 2006 liée aux frais engagés pour le déménagement qui n'avait pas été anticipé sur l'exercice 2006. Il faudra prendre en compte une variable d'ajustement afin de régulariser la situation de l'exercice 2006.

Le total des cotisations pour l'année 2007 s'élèverait à **1.32 €** par habitant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- VALIDE ce débat d'orientation budgétaire.

(Délibération CS 06-12-02)

Point n°3 : ouverture d'une ligne de trésorerie

La situation de la trésorerie aujourd'hui ne permet pas le règlement de l'ensemble des mandats jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, le début de l'année prochaine posera le même problème compte tenu du délai pour recevoir les cotisations de fonctionnement. L'explication de cette situation est liée aux avances de trésorerie nécessaires pour :

- le versement d'une partie des aides individuelles dans le cadre de l'ORAC
- Le paiement de plusieurs études avant remboursement (OPAH, étude services...)
- Le paiement des charges de fonctionnement au cours du premier trimestre de l'année avant le versement des premières cotisations.

Cette situation n'est pas intervenue jusqu'à aujourd'hui, grâce à des avances de certains cofinanceurs sur des actions particulières (ORAC, OPAH, Région). Ces potentielles réserves de trésorerie sont aujourd'hui épuisées car les actions correspondantes ont été réalisées. Afin de gérer cet état de fait, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il est important de préciser que cette déficience de trésorerie n'est liée qu'à un décalage dans le versement des subventions et non pas à un déficit.

Plusieurs banques ont été consultées, Le résultat de cette consultation est le suivant :

La banque proposée est la société générale (groupe des agences de Berry Nivernais).

Le plafond de la ligne de trésorerie est de 200 000 euros.

La date de mise en place prévue est le 15 décembre 2006 pour une durée de un an.

L'index proposé est l'EONIA majoré de 0.06%.

Il n'y a pas d'autres frais liés à l'ouverture et à l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Par ailleurs, il peut être envisagé de demander en janvier 2007, le versement d'un acompte de 50% des cotisations de fonctionnement pour l'année 2007, afin de réduire l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions de la banque proposée,
- AUTORISE le président à signer la convention d'ouverture de crédit et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant,
- VALIDE le versement en janvier 2007 d'un acompte de 50% des subventions de fonctionnement pour l'année 2007.

(Délibération CS 06-12-03)

Point n°4 : définition d'une méthode et choix d'une thématique pour l'appel à projet LEADER (Liaison Entre les Acteurs du Développement de l'Economie Rurale) 2007-2013

LEADER est un programme européen qui vise le développement des territoires ruraux en intégrant un partenariat public/privé dans la prise de décisions.

Les trois priorités de LEADER sont :

1. Compétitivité agricole
2. Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement
3. Diversification de l'économie et de la qualité de la vie en milieu rural

Le troisième point est la première priorité à privilégier.

Rappels sur les principes :

- Partenariat public/privé dans la préparation et dans la mise en œuvre du programme d'actions ;
- Constitution d'un comité de programmation dont la majorité devra être des représentants de la société civile ;
- Le comité de programmation est l'organe de décision unique.

Définition d'une idée directrice pour le programme. Elle doit être :

- La plus fédératrice ;
- En lien avec la charte de développement ;
- En adéquation avec les priorités LEADER.

Afin d'enclencher le travail préparatoire pour répondre à l'appel à projet pour mi 2007, il est nécessaire de définir une méthode de travail et un thème fédérateur.

Une première rencontre entre le Pays, les intercommunalités et les communes isolées adhérentes peut s'organiser pour définir les priorités à envisager sur leur territoire.

A des fins de simplification et d'opérationnalité, il est proposé de constituer un comité de pilotage sur la préparation de l'appel à projet LEADER.

La composition de celui-ci pourrait être :

- 2 représentants pour la communauté d'agglomération ;
- 2 représentants pour la communauté de communes ;
- 1 représentant pour chaque commune isolée ;
- 2 représentants du conseil de développement.

Ce comité pilotage serait animé par un vice-président accompagné de l'équipe technique du pays.

Le rôle de ce comité de pilotage est de conduire la préparation de l'appel à projet afin qu'il soit validé au fur et à mesure par le bureau du Pays.

Voici quelques exemples d'idées directrices :

♦ 1ère proposition

Valorisation des ressources naturelles et touristiques :

- Le val de l'Indre ;
- Le patrimoine rural ;
- Les mesures agro environnementales ;
- Les productions locales ;
- Le tourisme (formation, randonnée, loisirs...).

♦ 2ème proposition

Favoriser le développement solidaire et citoyen :

- L'accès à l'emploi ;
- Les formations professionnelles ;
- Les jeunes et les femmes ;
- L'éducation à l'environnement (tri sélectif...).

♦ 3ème proposition

Valoriser le cadre de vie :

- Les services ;
- Le tourisme ;
- L'environnement ;
- Le patrimoine ;
- Les loisirs ;
- La culture.

Monsieur des PLACES considère que la diversification de l'économie et de la qualité de la vie en milieu rural, passe par la compétitivité agricole et la gestion de l'espace

et amélioration de l'environnement. Il se demande comment cela peut s'appliquer sur le territoire du Pays compte tenu de son caractère urbain et rural.

Monsieur BLONDEAU confirme que LEADER a pour vocation majeure le développement de l'économie rurale. Il faudra intégrer l'ensemble du territoire. Le Pays étant en partie urbain cela risque de compliquer les choses.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- VALIDE la constitution du comité de pilotage et son rôle de préparation dans l'appel à projet LEADER.

(Délibération CS 06-12-04)

Point n°5 : contrat restauration entretien de la rivière Indre à l'échelle du Pays

I. Modalités de mise en œuvre : 4 étapes

1) Cahier des charges

Définir un cahier des charges pour la réalisation d'une étude hydro écologique sur les 80 Kms de linéaire de la rivière Indre à l'échelle du Pays.

Ce cahier des charges doit être conforme aux exigences de la directive cadre sur l'eau dont la priorité est le retour au bon état écologique des masses d'eau en 2015. Il peut être intégré dans ce cahier des charges des axes d'études complémentaires comme la réflexion sur un cheminement de randonnée sur les bords de l'Indre.

La DDAF propose une assistance technique pour la rédaction du cahier des charges et jusqu'au choix du bureau d'étude.

Cette prestation est payante (environ 4000 € TTC), mais elle peut être subventionnée jusqu'à 80%.

2) Etude

Réalisation de l'étude hydro écologique dont le coût est compris entre 30 000 € et 50 000 €. Cette étude pourrait être subventionnée au maximum à 80%.

La réalisation de l'étude durera 6 mois à un an. Elle se compose de plusieurs phases :

- Un diagnostic ;
- Une définition des enjeux ;
- Un programme d'actions ;
- Une évaluation financière.

Un comité de pilotage validera au fil de l'étude les différentes phases. Il sera composé des élus du territoire, des financeurs et de techniciens (Conseil supérieur de la pêche, fédération de pêche, la DDAF, l'Agence de l'eau, Pays Castelroussin Val de l'Indre...)

3) Déclaration d'intérêt général

Il est nécessaire de procéder à une enquête publique. Il faut compter entre 6 et 9 mois pour la déclaration.

4) Contractualisation

Contractualisation du contrat restauration entretien entre le Pays Castelroussin-Val de l'Indre, l'Agence de l'eau et différents financeurs éventuels. Les actions engagées auront des taux de subvention différents selon la nature de l'opération. Le maximum sera de 80%. Ces actions seront déclinées dans un programme pluriannuel de 5 ans.

II. Moyens à mettre en place pour la réalisation du contrat restauration entretien :

Faire appel à un prestataire pour le suivi et la coordination des actions (ex : DDAF) ou embaucher un technicien de rivière.

L'avantage de cette seconde formule est la proximité sur le terrain de l'agent qui a un rôle de médiation avec les propriétaires et de communication sur l'intérêt des actions à mener.

Le coût est subventionné à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau. Il est nécessaire de trouver d'autres partenaires financiers.

Calendrier :

- Définition du cahier des charges pour l'étude : décembre à février 2007.
- Consultation des bureaux d'études : mars 2007
- Réalisation de l'étude et du programme d'actions : avril à novembre 2007
- Procédure d'intérêt général avec enquête publique : décembre 2007 à juin 2008
- Choix d'un prestataire ou recrutement d'un technicien rivière : printemps 2008
- Contractualisation avec l'Agence de l'eau : juillet 2008-juillet 2013

Monsieur NEVIERE demande si les Pays en amont et en aval seront eux aussi impliqués ?

Monsieur BLONDEAU dit qu'ils vont être contactés.

Monsieur des PLACES pense qu'il faut interroger les communes directement concernées et que le premier partenaire est la Fédération de pêche.

Monsieur BLONDEAU dit que rien n'est arrêté, il faut y travailler et y réfléchir.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE la procédure pour la mise en place du contrat restauration entretien de la rivière Indre à l'échelle du Pays.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

(Délibération CS 06-12-05)

Point n°6 : décision modificative sur le budget 2006

62 Autres services extérieurs :

+ 1 500 €

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
6228 divers	- 1 750 €
6251 Voyages et déplacements	+ 1 750 €
6261 Frais d'affranchissements	+ 1 500 €

65 Autres charges de gestion courante : - 1 500 €

6572 subvention d'équipement aux personnes de droit privés - 1 500 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative sur le budget 2006.

(Délibération CS 06-12-06)

Point n°7 : remplacement du chargé de mission OPAH

Elise Chevalier, chargée de mission OPAH, démissionne à la fin de l'année pour un plein temps au pays de la Châtre en Berry où elle occupait un mi temps.

Il est nécessaire de procéder à un recrutement afin de poursuivre l'OPAH sur les 4 années à venir. Le poste est à pourvoir au 2 janvier 2007.

Une annonce a été publiée à l'ANPE et sur le site Internet d'ETD (Entreprises Territoires et Développement) qui dispose d'un espace emploi important. Elle a aussi été diffusée dans les centres de gestion de la région Centre et à l'ensemble des communes du Pays.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE le recrutement d'un nouveau chargé de mission suite à la démission du chargé de mission actuel.

(Délibération CS 06-12-07)

Point n°8 : questions diverses

L'assemblée générale du conseil de développement aura lieu le 13 décembre 2006 à 18h30 à la mairie de Châteauroux (salle n°2).

Monsieur BLONDEAU remercie encore Monsieur SALMON d'avoir permis l'organisation des 10 ans du Pays au château d'Argy.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur BLONDEAU clôt la séance à 19H20.